

## Rouen. « Climat humiliant » et propos racistes envers des étudiants : un professeur de fac suspendu



Le professeur était responsable du master CCA de l'IAE au sein de l'université de Rouen STEPHANIE PERON

INFO PN. Pierre Antoine-Sprimont, professeur responsable de master à l'université de Rouen, a été sanctionné par sa hiérarchie d'une interdiction temporaire d'enseigner après le signalement de propos tenus à connotation raciste et de pressions exercées sur ses étudiants et collègues enseignants.

Les élèves de la filière CCA (Comptabilité contrôle audit) de l'IAE (Institut de l'administration de l'entreprise) de l'université de Rouen ont appris la nouvelle par un mail de l'administration reçu en fin d'année scolaire 2024. « C'était vers fin avril-début mai, juste avant la soutenance des mémoires, se souvient l'un d'entre eux en M1. On nous informait que le responsable du Master n'était plus en capacité de finir l'année. » Quelques semaines plus tôt, le 8 avril 2024, le professeur en question, Pierre-Antoine Sprimont (également conseiller municipal d'opposition à Rouen du groupe Au cœur de Rouen) avait été suspendu à titre conservatoire de ses fonctions d'enseignant sur décision du président de l'université de Rouen.

## Consultations psychologiques d'étudiants

Cette sanction fait suite aux témoignages d'au moins neuf étudiants en licence CCA corroborés par un courriel du 2 février 2024 rédigé par des membres de l'équipe de direction de l'IAE, dénonçant le comportement de Pierre-Antoine Sprimont. Y sont évoqués des propos discriminatoires à connotation raciste proférés à l'encontre de plusieurs de ses étudiants mais également des pressions jugées excessives et injustifiées sur ces derniers. Un comportement ayant mené certains étudiants à solliciter des consultations psychologiques auprès du service de santé étudiante et ayant causé des départs vers d'autres filières ou établissements.

## Pression et dénigrement

Le 9 décembre 2024, Pierre-Antoine Sprimont a été entendu par la section disciplinaire du conseil académique de l'université de Rouen. Le procès-verbal, que nous avons consulté, explicite les faits reprochés à l'enseignant tels qu'ils ressortent de l'instruction. Comme cette phrase prononcée à l'encontre d'un étudiant de l'IAE lors du salon Studyrama au Zénith de Rouen : « On reconnaît une bonne formation au nombre de noirs et d'arabes ; s'il y a trop d'étudiants étrangers originaires d'Afrique ou du Maghreb c'est que la formation n'est pas recherchée. » Ou encore ces propos à destination d'un étudiant exposant son projet d'études, le professeur lui indiquant qu'il devrait faire « un projet venant de chez vous, venant de la jungle ».

Il est fait mention également d'un climat de pression excessive à l'égard des étudiants et de dénigrement « Il faisait clairement entendre aux étudiants de la 3e année de licence de gestion parcours CCA que leur éventuelle admission dépendait de lui, induisant une situation d'emprise et la nécessité pour les étudiants d'accéder à ses moindres demandes », est-il écrit dans le procès-verbal. « C'est un professeur assez dur, qui prônait une certaine excellence et mettait une certaine pression », témoigne un étudiant qui précise n'avoir jamais assisté aux faits reprochés. L'attitude de Pierre-Antoine Sprimont avec ses collègues lui est également reprochée. Des témoignages d'anciens enseignants de l'IAE et de la direction ont révélé que ce dernier « a participé à créer un climat de tension et de découragement à l'égard de certains de ses collègues ».

Des pratiques professionnelles manifestement incompatibles avec ses fonctions d'enseignant

*Conseil d'État*

Estimant que Pierre-Antoine Sprimont « a entretenu un environnement d'apprentissage oppressant pour les étudiants, et humiliant pour certains d'entre eux », la section disciplinaire de l'université de Rouen l'a sanctionné, le 19 décembre 2024, d'une interdiction d'exercer toute fonction d'enseignement dans le cadre du master CCA pour une durée de 18 mois sans privation de traitement. Pierre-Antoine Sprimont a la possibilité de faire appel, sous deux mois. Contactée, l'université de Rouen n'a pas souhaité donner suite à nos sollicitations.

Entre-temps, Pierre Antoine Sprimont a contesté sa suspension du 8 avril devant la justice, en saisissant le conseil d'État. Celui-ci a rejeté sa requête dans une décision du 23 janvier 2025. Le juge estimant que le président de l'université n'avait pas commis d'erreur d'appréciation eu égard aux faits rapportés correspondant à « des pratiques professionnelles manifestement incompatibles avec ses fonctions d'enseignant ».